

COVID-19 POINT le 20 mars à 16h

Report des mouvements de mutation

Le 26 février, nous mettions en ligne sur notre site local les différentes dates de sortie des tableaux des mutés, par corps.

Depuis, si le mouvement des géomètres a bien eu lieu aux dates prévues, la situation a évolué et les contraintes liées aux annonces gouvernementales avec la mise en place d'un plan de continuité d'activité COVID 19 à la DGFIP ont changé la donne.

Les bureaux RH de la Direction Générale nous ont informés ne pas être en mesure de faire tourner pour le moment les différents mouvements prévus. En effet, les mouvements ne peuvent être faits à distance.

À ce jour, nous ne sommes pas en mesure de donner de nouvelles dates. Par ailleurs, il est fort probable que le bouleversement de ce calendrier ait un impact sur les dates de mouvements locaux.

Compte-Rendu Conférence Téléphonée Nationale OS/DG du 19 mars 2020

L'ensemble des OS est toujours au rendez-vous de ce point quotidien. Au 18 mars 2020, 28 % des agent.es étaient présents dans les services contre 59 % lundi 16 mars. À ce jour, 10 % sont en télétravail malgré des écarts entre directions.

Cependant, la DG met la « pression » sur les directions locales « mauvaises élèves ».

Les sujets divergents :

- **La communication sur l'offre de rendez-vous.** La DG ne semble pas vouloir évoluer considérant ces cas mineurs. *Solidaires Finances Publiques* est remonté sur le sujet dénonçant une communication inadaptée à la situation de crise et aux autorisations dérogatoires de déplacements (La case « j'ai rendez-vous avec mon contrôleur » n'est pas prévue sur l'attestation). Les moyens à disposition des contribuables pour contacter notre administration sont, en l'état des mesures prises par le gouvernement, le téléphone et la messagerie et en cas de nécessité absolue évaluée par le service (ex bons de secours), la prise de rendez-vous. Il est possible vu les échanges que cette communication évolue.
- Le DG est revenu sur le **droit d'alerte** qu'il considère inadapté au regard de la mise en place des consignes nécessitant, au plan local comme national, un temps d'appréhension et des ajustements.

Des avancées sur :

- **Les horaires de travail :** il n'y aura aucune pénalisation pour celles et ceux qui ne peuvent respecter leurs horaires en raison de contraintes de transport. Quelque soit la durée du temps de présence (1 heure, pour réaliser une tâche ponctuelle ou toute une journée) l'agent sera considéré comme ayant fait une journée de travail complète. Au-delà, l'absence d'écèlement pour celles et ceux qui dépassent leur amplitude horaire pour assurer les missions prioritaires est également prévue.

- **Les SPF** : une coordination est en cours avec l'ordre des notaires et la DG pour évaluer la charge de travail. La DG convenant que les agentes et les agents des SPF ne doivent pas être « au travail » pour apurer les retards mais bien pour exercer une tâche prioritaire. À ce sujet, **les fusions de SPF programmées sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.**
- **Les plateformes** : une évaluation des charges est en cours pour adapter et limiter les besoins en personnels.
- S'agissant des **mesures d'hygiène**, la DG a rappelé aux directions de prendre des initiatives. Une étude est en cours avec le Secrétariat Général afin d'évaluer les obligations des sociétés de nettoyage au regard des contrats existants.
- L'expérimentation du **paiement chez les buralistes**, là encore une évaluation est en cours en vue d'une suspension.

Des précisions apportées :

Concernant une **indemnisation** pour les personnels qui travaillent sur site et qui ne bénéficient plus d'une **restauration collective**, elle est en cours et une réponse sera donnée au plus vite.

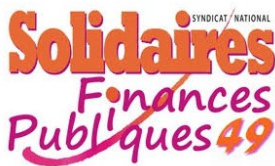
La paie de Mars 2020 est assurée, et non sur la base de celle de février qui se serait vue ponctionnée de retenues pour « service non fait » (grève). Cependant, celle du mois d'avril sera identique à celle de mars.

Les sujets toujours en réflexion et en discussion avec le Ministre restent :
Les reports des échéances et des obligations déclaratives et la campagne IR.

Les informations locales

Nous sommes toujours sans réponse à notre demande formulée, à la Direction, le 18 mars à 11h30.

Nous avons donc adressé, un message au DDFiP, à 14h30 :



Monsieur Le Directeur,

La suspension du dialogue social institutionnel auquel nous avons consenti, en responsabilité, lundi matin, pour vous permettre ainsi qu'à vos équipes de vous concentrer sur l'essentiel, ne doit pas vous conduire à négliger l'information des représentants des personnels.

Nous vous savons très mobilisés en la période, mais nous souhaiterions avoir une information régulière, à l'instar de ce qui est mis en oeuvre par la DG avec nos organisations syndicales nationales (elles bénéficient d'un compte rendu quotidien) du nombre d'agents, par service, assurant leurs missions, dans nos locaux.

Cette demande a été expressément formulée lors du message qui vous a été adressé ce mercredi 18 mars et nous souhaiterions pouvoir obtenir une réponse sur ce point, avant la conférence téléphonique de lundi matin.

D'avance merci,

Bien cordialement,



Dalila EL MEZDARI
Secrétaire de section
Tel : 02 41 74 52 90

Il nous a assuré y répondre avant la fin de journée et en tout état de cause avant la conférence téléphonique de lundi matin 11H.